

## TERMES DE REFERENCE

ÉTUDE SUR LA VALEUR ÉCOSYSTÉMIQUE DE SIX (6) AIRES MARINES  
PROTÉGÉES (AMP) DU RAMP AO PRESENTANT DES SITES CRITIQUES  
POUR LES PETITS PÉLAGIQUES :

Parc National du Diawling (Mauritanie),  
AMP de Joal-Fadiouth, Sangomar et Abéné (Sénégal)  
Parc National du Niomi (Gambie)  
Parc National Marin Joao Vieira-Poilao (Guinée Bissau)

*Septembre 2020*

## **1. Contexte**

Les petits pélagiques sont une composante essentielle des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest. Ils offrent des opportunités d'emploi aux communautés côtières et constituent la principale source de protéines animales pour les populations de la région ouest africaine.

Ces dernières décennies, les effets combinés de la surpêche et autres mauvaises pratiques de pêche, de la pollution marine et côtière et des changements climatiques ont entraîné, à la fois, le déclin des stocks de petits pélagiques et la dégradation des principaux sites critiques côtiers. Or, la vulnérabilité des stocks de petits pélagiques, qui sont actuellement pleinement exploités ou surexploités, est étroitement dépendante de la fragilité de certains biotopes essentiels pour leur reproduction, leur croissance, leur migration et leur alimentation. Ces biotopes comportent, entre autres, des espaces ou sites considérés comme étant critiques du fait de leur rôle vital mais aussi de leur sensibilité et vulnérabilité face aux multiples menaces anthropiques et naturelles, y compris climatiques.

C'est fort de ce constat et compte tenu des enjeux sociaux et économiques que représentent les petits pélagiques pour les communautés de l'Afrique de l'Ouest que la Fondation MAVA a bien voulu financer le projet « Exploitation durable des petits pélagiques dans les AMP et les autres zones protégées en Afrique de l'Ouest » pour une durée de trois (3) ans. Le but du projet, qui est structuré autour de trois axes stratégiques complémentaires, est de contribuer à la reconstitution des stocks de petits pélagiques à travers une meilleure connaissance et une protection plus efficace des principaux sites côtiers critiques.

Afin de mieux engager les décideurs dans la gestion durable des petits pélagiques en Afrique de l'Ouest suite à l'amélioration des connaissances et au renforcement des capacités des acteurs locaux, le RAMPPO envisage d'utiliser une partie des fonds du PPAMP pour la réalisation de l'étude sur les biens et services écosystémiques fournis par les AMP abritant des sites critiques pour les petits pélagiques.

## **2. Objectif de l'étude**

### **2.1. Objectif global**

L'objectif général de l'étude est d'évaluer les biens et services écosystémiques rendus par les AMP présentant des sites critiques pour les petits pélagiques. Les résultats de cette étude constitueront un outil de plaidoyer solide à la fois pour la prise en compte des AMP dans les politiques de gestion durable des ressources halieutiques et pour l'amélioration de la gestion des stocks de poisson partagés.

### **2.2. Objectifs spécifiques**

Spécifiquement, il s'agit de :

1. dresser un état des lieux sur la structure et la fonction des différents écosystèmes présents dans les AMP cibles ;
2. inventorier systématiquement et catégoriser les fonctions écologiques des AMP cibles en mettant un accent particulier sur la présence de sites critiques pour les petits pélagiques ;

3. déterminer les biens et services écologiques, économiques et sociaux fournis par les AMP cibles ;
4. évaluer la valeur écologique et socio-économique de ces biens et services fournis par les AMP cibles ;
5. analyser la pertinence et la faisabilité de la mise en place de Paiements pour Services Écosystémiques (PPSE) pour le compte des AMP ;
6. apporter des arguments solides qui amèneraient à inscrire les AMP comme bénéficiaires de l'appui sectoriel des accords de pêche entre l'UE et les pays côtiers ;
7. formuler des recommandations directement opérationnelles pour la prise en compte des AMP dans le cadre des politiques de gestion durable des ressources halieutiques en général et des stocks de petits pélagiques en particulier.

### **3. Résultats attendus**

- Les différents écosystèmes présents dans les AMP cibles sont identifiés et leur structure et fonction analysées ainsi que leur « état de santé écologique ».
- Les différentes fonctions écologiques des AMP cibles sont inventoriées et catégorisées avec un accent particulier sur les sites critiques pour les petits pélagiques.
- Les biens et services écosystémiques découlant des fonctions écologiques inventoriées sont déterminés.
- La valeur, en termes monétaires, des biens et services écosystémiques fournis par les AMP cibles est évaluée.
- La pertinence et la faisabilité de la mise en place de Paiements pour Services Écosystémiques (PPSE) pour le compte des AMP cibles sont analysées.
- Des arguments solides pouvant induire l'inscription des AMP comme bénéficiaires de l'appui sectoriel des accords de pêche entre l'UE et les pays côtiers sont apportés.
- Des recommandations directement opérationnelles pour la prise en compte des AMP dans le cadre des politiques de gestion durable des ressources halieutiques en général et des stocks de petits pélagiques en particulier sont formulées.

### **4. Livrables**

- Cinq (5) jours après la signature du contrat, le Consultant soumettra au Secrétariat Exécutif du RAMP AO une note méthodologique détaillée et un chronogramme précis d'exécution des tâches.
- Le Consultant produira un Rapport Provisoire qui sera transmis au Secrétariat Exécutif du RAMP AO quarante-cinq (45) jours après le démarrage effectif de la mission.
- Dix (10) jours après réception des observations et commentaires du Secrétariat Exécutif du RAMP AO et de ses partenaires, le Consultant produira un Rapport Final intégrant lesdits observations et commentaires qui sera transmis au Secrétariat Exécutif du RAMP AO.

### **5. Profil du Consultant**

Le Consultant doit :

- être titulaire d'un diplôme universitaire (au moins Bac+5) en Sciences de l'environnement, océanographie, biologie marine, géographie... et démontrer une compétence avérée dans l'un des domaines indiqués ci-dessus ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en évaluation des écosystèmes ;
- avoir une bonne connaissance du RAMP AO et de l'écorégion ouest-africaine ;
- avoir une bonne connaissance des écosystèmes marins et côtiers ;
- avoir une bonne maîtrise du français (la connaissance de l'anglais et du portugais serait un atout) ;
- avoir de bonnes capacités en communication ;
- avoir de bonnes capacités analytique et rédactionnelle.

## 6. Durée de l'étude

La durée de l'étude est quarante-cinq (45) jours de prestation à compter de la date de signature du contrat.

## 7. Composition du dossier

- Une offre technique comprenant la compréhension du mandat, une approche méthodologique, la proposition de chronogramme, un draft de la table des matières du rapport ;
- Une offre financière avec la répartition des coûts ;
- Une lettre de motivation ;
- Le CV du Consultant Principal.

## 8. Date de dépôt du dossier

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés au plus tard le **15 octobre 2020 à 12 Heures GMT** par email à [secretariat@rampao.org](mailto:secretariat@rampao.org) avec, en objet, la mention « *Étude sur la valeur écosystémique des AMP suivantes : Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie), Aires Marines Protégées de Joal-Fadiouth, Sangomar et Abéné (Sénégal), Parc National du Niomi (Gambie) et Parc National Marin Joao Vieira-Poilao (Guinée Bissau)* ».